

COMMENT FAIRE ?

1 - Remplissez ce bulletin en ligne, et envoyez-le en pj à adhesion@anamaaf.org

 ou sinon imprimez-le, remplissez, et envoyez-le
 par La Poste à ANAMAAF Adhésion
 7 chemin des Meuniers 52000 CHAUMONT.

2 - Contactez Marie-Claude VAUTRIN

 sur adhesion@anamaaf.org ou sur
 07 84 21 78 28 pour la validation et
 pour faire votre règlement ou pour
 toute question.

Association :

Nombre d'adhérents au 31/10/2025 :

Nom du (de la) président(e) :

Adresse de correspondance :

Code postal - Ville :

Courriel : Mobile :

 Catégorie(s) professionnelle(s) et employeurs des adhérents de votre
 association (plusieurs cases le cas échéant)

- ☐ Ass.Maternel ☐ à domicile ☐ en MAM ☐ en crèche familiale
 > Employé par : ☐ particulier ☐ org. privé ☐ org.public
- ☐ Ass.Familial > Employé par : ☐ org. privé ☐ org. public
- ☐ Acc.Familial > Employé par : ☐ particulier ☐ org. privé ☐ org. public

Les Ass. Maternels de votre Association, utilisent-ils le contrat de travail ANAMAAF ?

- ☐ Une majorité ☐ Une minorité ☐ Aucun

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations de ce bulletin.
 Par mon adhésion, j'adhère à la philosophie d'ANAMAAF/CASAMAAF.

 L'association adhérente a pris toutes les dispositions auprès de ses membres, pour pouvoir justifier en
 cas de contrôle de la part des instances administratives, **qu'ils sont agréés**. L'association s'engage à
 transmettre à l'ANAMAAF ses documents statutaires son rapport d'activité et financier annuel ainsi que
 les renseignements nécessaires via le fichier informatique spécifique fourni par l'ANAMAAF.

 L'ANAMAAF peut refuser ou résilier l'adhésion de plein droit en cas de fausse déclaration, de non
 présentation sur demande des justificatifs d'agréments ou de non paiement effectif des cotisations dues.

Le : / /

Nom / Signature :

Utilisation des données : Tout adhérent accepte de recevoir des informations d'ANAMAAF - En application des articles 39
 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'association a informé ses membres de leurs droits d'accès et de rectification
 aux informations les concernant auprès de adhesion@anamaaf.org - L'exploitation et l'utilisation de ces données sont de la
 seule responsabilité due la présidence de l'ANAMAAF.

1. POUR VOTRE ASSOCIATION

Adhésion de votre association incluant en partie la RCPro des dirigeants. Tarif forfaitaire suivant votre nombre d'adhérents au 31/10/2025	Montant à reporter
MAM : 25€ Moins de 15 adhérents : 40€ de 15 à 40 adh. : 100€ Plus de 40 adh. : 200€	€
Option - RC Auto Mission Spéciale MAM & Association - 18€	€
Don de soutien Associatif aux actions de l'ANAMAAF Merci ! Chaque euro compte.	€
Sous total Association (à calculer)	0 €

2.1 POUR TOUS VOS ADHERENTS (choisissant ANAMAAF*)

	Prix unitaire	Nombre	Montant à calculer
FORMULE 1 = Adhésion ANAMAAF + Socle de base (Responsabilité civile Pro. + Protection Juridique + Dommages aux Biens)	132€		0 €
FORMULE 2 = FORMULE 1 + Responsabilité civile Auto-Mission	168€		0 €
Sous total Adhérents (à calculer)			0 €

* à l'exclusion de ceux choisissant une adhésion syndicale via CASAMAAF.

2.2 DÉGRÈVEMENT - EXONÉRATION

	Réduction unitaire	Nombre	Montant à déduire
Adhérent Couple Formule 1 (Gratuité des Assurances pour le conjoint)	- 115€		0 €
Adhérent Couple Formule 2 (Gratuité des Assurances pour le conjoint)	- 151€		0 €
Adhérent Retraité ayant annulé son agrément** (Pas d'assurance)	- 115€		0 €
Adhérent cotisant à une autre Association de l'ANAMAAF* (Assurance déjà souscrite par une autre Association)	- 115€		0 €
Sous total Dégrèvements Exonération (à calculer et à déduire)			0 €

** sous réserve de justificatifs

Montant total (à calculer et à régler après validation par l'ANAMAAF)	0 €
---	-----

NOUVEAU RIB

 Coordonnées bancaires
 ANAMAAF - CRÉDIT MUTUEL

IBAN : FR76 1027 8361 0200 0132 0920 187

BIC : CMCIFR2A

Après validation, vous pourrez régler :

par chèque à l'ordre d'ANAMAAF
ou en ligne sur payasso.fr/anamaaf/asso2026
ou par virement à intituler du nom de votre Association